

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 21 décembre 2017 à 20 heures**

M le Maire Henri MATTES, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Fabien ROSENBLATT, Nicolas RICHERDT, Véronique DE NEEF, Serge GAISSER, Michel MEYER et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés : MM Margone BIRSINGER, Sophie GOEPFERT, Fabien WEIDER et Renée OTT.

Absent non excusé : M.

Procurations : Mme BIRSINGER à M. ROSENBLATT

Mme OTT à M. MATTES

Mme Sophie GOEPFERT à M. SCHAEFER

M. WEIDER à M. SCHICKLIN

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
  - 3.2 Autorisation signature acte de vente - AFUA rue de la Dîme
4. Affaires générales
  - 4.1 Syndicat Intercommunal pour la Commercialisation du bois de la Région de Mulhouse (SIFOREM) - Dissolution et répartition de l'actif et du passif
  - 4.2 Fixation du montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim
  - 4.3 Révision des tarifs communaux pour l'année 2018
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

Avant de commencer la séance, Monsieur MATTES souhaite la bienvenue à M. ZIMMERMANN de l'entreprise ENEDIS, venu pour exposer la mise en place des nouveaux compteurs électriques intelligents, LINKY. L'exposé complet est disponible sur le site internet de la mairie ainsi qu'au secrétariat, ci-après quelques diapositives.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 :**

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapports des délégués**

M. RICHERDT rapporte la commission Infrastructure et Patrimoine de Saint-Louis Agglomération, le dossier de la piste cyclable entre Michelbach-le-Bas et Blotzheim est en cours, fin des travaux programmés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018. Les membres de la commission sont invités à transmettre leurs idées concernant des possibilités de liaison entre les communes, M. RICHERDT se propose de centraliser les idées des élus et de les rapporter en commission.

M. ESTERMANN évoque le rendez-vous avec une déléguée FREDON, lié aux trois libellules de la commune. La visite de l'atelier communal a été très positive.

Le jour de collecte des ordures ménagères va changer à Michelbach-le-Bas et sera désormais le mardi matin et non plus le lundi après-midi.

M. SCHICKLIN expose aux élus une réunion à propos du projet « les 3 Lys » entre la gare de Saint-Louis et l'aéroport.

### **3. Urbanisme :**

#### **3.1 Examen des dossiers déposés**

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Permis de construire pour une maison individuelle au 3 rue des Vignes
- Permis de construire pour une maison individuelle au 1 rue des Vignes

### 3.2 Autorisation signature acte de vente - AFUA rue de la Dîme

**Vu** la délibération du 12 octobre 2017

Le plan parcellaire de remembrement de l'AFUA « rue de la Dîme », réalisé par le cabinet de géomètre ABSIS sur demande de la société SAS THEODOLITE représentée par M. BRODHAG, a été transmis à l'ensemble des conseillers qui constatent les quotités de chaque propriétaire sur l'AFUA. La commune souhaite vendre ses quotités. Les premiers rendez-vous pour signature auront lieu la semaine 52.

La proposition est donc de vendre les quotités de terrains, non viabilisés, de la commune au prix de 10 200 € l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les différents actes de vente réalisés par l'étude de Maîtres GREWIS et OBRINGER à HEGENHEIM, correspondant aux quotités mentionnées sur le plan approuvé par la préfecture du Haut-Rhin.
- **APPROUVE** le prix moral de 10 200 € l'are de terrain.

### **4. Affaires générales :**

#### 4.1 Syndicat Intercommunal pour la Commercialisation du bois de la Région de Mulhouse (SIFOREM) - Dissolution et répartition de l'actif et du passif

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L5212-33 relatif à la dissolution d'un syndicat intercommunal,

**Vu** l'arrêté du 9 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal pour la commercialisation du bois de la région de Mulhouse à compter du 1er janvier 2018,

**Considérant** que chaque commune membre du SIFOREM doit délibérer afin de décider de la répartition de l'actif et du passif de ce syndicat,

Monsieur le Maire explique aux élus que, par arrêté du 9 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal pour la commercialisation du bois de la région de Mulhouse à compter du 1er janvier 2018. Ce syndicat conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation et sa dissolution effective sera prononcée par un nouvel arrêté préfectoral.

Par délibération du 4 décembre 2017, le comité syndical a décidé de proposer aux communes membres de répartir l'actif et le passif du syndicat selon une clé de répartition basée sur la surface de forêt de chaque commune, selon les pourcentages du tableau suivant :

COMMUNES	SURFACE FORET HA	POURCENTAGE DE REPARTITION PROPOSE
BLOTZHEIM	52.88	2.90%
DIDENHEIM	25.62	1.40%
FLAXLANDEN	47.53	2.60%
HESINGUE	38.65	2.12%
KAPPELEN	45.77	2.51%
KINGERSHEIM	85.53	4.69%
KOETZINGUE	14.96	0.82%
LANDSER	18.02	0.99%
LUTTERBACH	280.28	15.36%
MAGSTATT/HAUT	13.45	0.74%
MICHELBACH/BAS	32.57	1.78%
MICHELBACH/HAUT	59.05	3.24%
PFASTATT	106.87	5.86%
PULVERSHEIM	24.11	1.32%
RANSPACH/BAS	28.34	1.55%
RANSPACH/HAUT	24.53	1.34%
RICHWILLER	43.52	2.38%
RUELSHEIM	105.37	5.77%
SCHLIERBACH	29.08	1.59%
STEINBRUNN/BAS	42.99	2.36%
STEINBRUNN/HAUT	25.72	1.41%
STETTEN	18.17	1.00%
WITTENHEIM	413.38	22.65%

ZILLISHEIM	248.80	13.63
TOTAL	1 825.19	100.00%

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** que l'actif et le passif du SIFOREM soient répartis selon les pourcentages du tableau ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### 4.2 Fixation du montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim

M. Thomas BLANCK, secrétaire, quitte la séance.

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au Conseil Municipal que la délibération du 15 juin 2017 fixe le loyer du studio 24 rue de Blotzheim à la somme de 200,- € par mois durant 6 mois. Il propose de renouveler ce loyer pour la même durée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition et fixe le montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim, à la somme de 200,- euros par mois durant 6 mois.

#### 4.3 Révision des tarifs communaux pour l'année 2018

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, il s'agit de réviser les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs ainsi :

- Cimetière :
  - Concession pour une tombe simple (2m2) 15 ans : 85 Euros
  - Concession pour une tombe double (4m2) 15 ans : 190 Euros
  - Emplacement au columbarium 15 ans : 300 Euros
- Extrait des registres d'Etat-Civil actes de plus de 100 ans : l'extrait : 22 Euros  
la copie intégrale : 30 Euros
- Participation à l'assainissement collectif : 2 000 Euros
- Location de matériel :
  - la chaise : 2 Euros
  - la table : 6 Euros
- Location des salles :
  - Sous-sol de la mairie : 75 Euros
  - Salle des fêtes sans cuisine : 370 Euros
  - Salle des fêtes avec cuisine : 470 Euros
  - Caution par location : 600 Euros
  - Caution pour le nettoyage : 200 Euros

Les habitants de Michelbach-le-Bas bénéficient d'un abattement sur les locations de la salle de fêtes de 100-Euros

- Loyer mensuel pour les garages 24 rue de Blotzheim : 40 Euros

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à M le Maire pour l'application de cette décision.

### **5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 13 N°152, 4, rue des Acacias, d'une superficie de 769 m².

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N°415, 3 rue Bellevue, d'une superficie de 691 m².

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N°476, rue de la Dîme, d'une superficie de 290 m².

### **6. Divers**

M. le Maire informe les élus des différentes cérémonies des vœux pour 2018 organisées par les communes alentours.

Mme SCHAEFER rapporte à Monsieur le Maire, des problèmes rencontrés par les parents d'élèves pour l'inscription au périscolaire. Un contact sera pris avec la fédération des foyers clubs afin de mieux appréhender la situation et s'il y a lieu trouver une solution.

Mme Sylvie GOEPFERT rappelle aux élus l'édition du bulletin communal, un retour rapide des derniers articles est attendu pour mise en page.

M. MEYER relève un problème d'adressage au Petit Bois, notamment des livreurs égarés qui ne trouvent pas les boîtes aux lettres. Plusieurs pistes sont à l'étude pour la résolution de ce désagrément.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.